



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – SEPTEMBRE 2024



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.

Horaire habituel : www.perly-certoux.ch > Administration > Mairie



Police municipale : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
téléphone : 022 427 66 10

en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal Caritas: tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement)**: Tél. 022 807 05 65

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les jeudis **19 septembre**, **17 octobre** (présentation du budget 2025), **14 novembre** (adoption du budget 2025) **et 19 décembre**.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

MISE A BAN DU VIGNOBLE SUR TOUT LE TERRITOIRE GENEVOIS

Par arrêté du 25 juillet 2024, le département du territoire a décrété la mise à ban du vignoble du canton à partir du lundi 2 septembre 2024 et jusqu'à la fin des vendanges.

La mise à ban est une mesure destinée à protéger le raisin du maraudage (chapidage).

Les promeneurs et les chiens ne sont donc pas autorisés à pénétrer dans les vignes pendant toute la mise à ban. Seules, les personnes en charge de l'exploitation de la vigne ont le droit d'entrer dans les lignes des plants de vigne.

TONDEUSES A GAZON

Les tondeuses à gazon sont des appareils d'entretien des espaces verts qui peuvent être très inconfortables pour le voisinage. C'est pourquoi l'utilisation d'une tondeuse à gazon (et tronçonneuse) est autorisée uniquement :

- du lundi au vendredi entre 8h00 et 19h00
- le samedi entre 9h00 et 18h00
- en dehors des jours fériés.

L'utilisation de ces équipements n'est pas restreinte à une saison précise autrement que par le bon sens et les besoins des pelouses. En effet, comme pour tout comportement bruyant, la règle générale s'applique : les excès de bruit susceptibles de troubler la tranquillité publique sont interdits.

A Genève, l'emploi des appareils bruyants est régi par le Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP).

ACTUALITES COMMUNALES

NOUVEAUX COURS : INITIATION AUX INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET GYM DU DOS

Cette rentrée, deux institutions agissant sur la commune de Perly-Certoux proposent de nouvelles formations.

L'antenne perlysiennne du **Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre**, propose des ateliers découvertes de **divers instruments**, à l'ancienne école, au-dessus du Jardin d'enfant les Moustiques. En ville, le CPMDT invite à un cours de *songwriting* les élèves dès 8 ans. Ils apprendront l'écriture de chansons, en partant d'une mélodie, d'un texte ou d'une suite d'accord, à l'aide d'un piano, d'une guitare ou simplement de la voix. Dès 12 ans, les élèves pourront aussi choisir d'expérimenter en direct l'interaction entre leur instrument et les nouvelles technologies (micros, table de mixage, lumières, vidéos, etc.)

Renseignements et inscriptions : <https://conservatoirepopulaire.ch/>

Pro Senectute dispense un cours de gym du dos (payant), les lundis, 13h30 – 14h30 et 14h30 – 15h30, du 9 septembre au 25 novembre 2024, à l'école de Perly. Grâce à des exercices ciblés sur la perception de son corps, la mobilité, la force, la stabilisation, l'étirement des muscles, la respiration et la relaxation, ce cours permet de prévenir les maux de dos.

Renseignements et inscriptions : ge.prosenectute.ch ; e-mail : activites@ge.prosenectute.ch ou par tél. 022 345 06 77.

ASSEMBLAGE'S : FESTIVAL DE DANSE, MUSIQUE, THEATRE A TROINEX

Du 3 au 6 octobre, « La tête ailleurs », tel est le thème de cette 13^e édition du festival Assemblage's, soutenu par la commune de Perly-Certoux.

Métamorphoses et incarnations ouvriront le festival cette année. Quand l'un devient animal, d'autres se font la voix de grand-mères, alors que le vendredi, un autre se travestit en femme pour quelques heures... Événement samedi soir avec la conférence musicale captivante d'un célèbre pianiste très bavard, et une véritable ode à l'invention qui ravira les yeux des plus petit.es comme des plus grand.es pour clore l'édition, le dimanche. Entre humour, empathie et poésie, Assemblage'S 2024 reste fidèle à ses objectifs : surprendre en proposant des premières originales et accessibles à tout le monde. Restauration et bar chaque soir dès 18h30.

Jeudi 3 octobre, deux spectacles : *Jonglage – zoomorphie et concert marionnettique*

20h30 LITTLE GARDEN – Fabrizio Solinas

21h30 L'ART D'ACCOMODER LES RESTES – Cie Rocking Chair Théâtre

Vendredi 4 octobre : *Théâtre – humour*

20h30 MADAME FRAIZE – Marc Fraize

Samedi 5 octobre : *Conférence musicale*

20h30 LES NOTES QUI S'AIMENT – André Manoukian

Dimanche 6 octobre : *Cirque – acrobatie*

16h ECLIPSE – Basile Narcy

Billets en vente à la mairie aux heures d'ouverture ou sur www.assemblages.ch

PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS A PROXIMITE

Pour les habitants non francophones de la commune, qui souhaite perfectionner leur connaissance du français, le Service de l'action sociale et de la jeunesse de la commune de Plan-les-Ouates organise des cours de français.

Ces cours sont ouverts aux habitants de Perly-Certoux et coûtent CHF 100.-. Un espace d'accueil pour les enfants en âge préscolaire est prévu et géré par des professionnelles de la petite enfance.

Une journée d'inscription est prévue le lundi 2 septembre 2024 et le début des cours est fixé au lundi 16 septembre prochain.

Informations: Service de l'action sociale et de la jeunesse, tél. 022 884 69 60.

EXPO EPHEMERE ET DURABLE : VISITE GUIDEE OUVERTE A TOUTES ET TOUS

La commune vous invite à une visite guidée de l'exposition Ephémère et Durable, la balade artistique au bord de l'Aire, **jeudi 5 septembre 2024**, de 10h à 11h30, sous la conduite de la curatrice de l'exposition, Hélène Mariéthoz.

Rendez-vous au Couvert de Certoux à 10h. Merci d'annoncer votre participation par e-mail à :

helene@mariethoz.pro.

MOBILITE GENEVE-SUD : SOIREE PUBLIQUE D'INFORMATION AVEC LE C.E. P. MAUDET

Les Communes de Bardonnex, Perty-Certoux, Plan-les-Ouates et Troinex vous invitent à participer à une séance de présentation:

Mobilité Genève-Sud: Concept multimodal et mesures à l'essai

Lundi 9 septembre 2024, à 20h00

Salle des fêtes de Troinex

(Route de Moillebin 20, 1256 Troinex)

Cette séance publique aura lieu en présence de M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la santé et des mobilités (DSM), des autorités communales et des représentants de l'Office cantonal des transports (OCT). Un apéritif suivra la présentation.

Objectifs du concept multimodal Genève-Sud

- Améliorer la qualité de vie des riverains et soulager les traversées villageoises ;
- Favoriser le report modal au travers du développement d'alternatives fonctionnelles ;
- Augmenter la vitesse commerciale des transports publics ;
- Promouvoir les mobilités actives ;
- Répondre aux besoins de déplacement futurs

JEUNES : ABONNEMENT TPG SUBVENTIONNE A 100% PAR L'ETAT DE GENEVE

Dès le 1^{er} janvier 2025, l'abonnement annuel des TPG est pris en charge à 100% par l'Etat de Genève pour les jeunes de 6 ans à 24 ans révolus, en formation et, pour ceux qui travaillent, qui gagnent moins de CHF 50'000.-/an.

Le renouvellement de l'abonnement annuel 2024-2025 se fait comme habituellement, sur le site internet des TPG. Au 1^{er} janvier 2025, les ayant-droits à la subvention totale pourront obtenir le remboursement des mois payés pour 2025 aux TPG.

Attention ! Dès le 1^{er} janvier 2025, tous les jeunes qui voyagent à bord des Transports publics devront pouvoir présenter un titre de transport. Subvention totale n'est pas synonyme de gratuité, comme indiqué un peu rapidement dans les médias. Un-e jeune ayant-droit surpris-e dans un bus sans titre de transports sera amendé-e.

La commune de Perty-Certoux maintient son offre de CHF 100.- de réduction à l'achat d'un abonnement annuel pour les jeunes, de 6 ans à 24 ans révolus qui n'auraient pas droit à la subvention totale de l'Etat de Genève.

FAUX PLOMBIERS, FAUX POLICIERS, FAUX BANQUIERS, NEVEUX EN DETRESSE...

De plus en plus régulièrement, des alertes sont lancées par la police sur une recrudescence d'escroqueries diverses et variées visant à soutirer de l'argent à des personnes âgées.

Récemment, ce sont de faux banquiers qui téléphonent pour faire croire que des retraits frauduleux ont été constatés sur le compte de la personne appelée. Ils demandent le code PIN du compte pour pouvoir « vérifier » ce qu'il en est.... Et la victime se retrouve rapidement avec CHF 0.- sur ledit compte.

Faux banquiers, faux policiers, faux plombiers, neveux en détresse, à chaque fois, les appels désarçonnent la personne appelée et profitent de son état de surprise, ou de choc, pour obtenir toutes les informations financières et bancaires utiles à la soulager de ses économies...

Dans le cas du neveu en détresse qui aurait provoqué un accident grave dans un pays étranger, l'escroquerie est extrêmement bien ficelée car après « le neveu », une série d'appels suivent en vue de confirmer le scénario initial et de maintenir la victime dans un état de pression. (A ce propos : êtes-vous sûr-e que votre neveu, s'il était réellement en détresse dans un pays étranger, vous appellerait en priorité ?)

Comment réagir ? **Voici les recommandations de la police**, à conserver près de son appareil de téléphone :

- 1) Faire preuve de méfiance lorsque des inconnus essaient de vous convaincre de prélever ou de payer de l'argent ou de leur remettre de l'or ou d'autres valeurs.**
- 2) Mettre fin à de tels appels téléphoniques et signaler l'appel suspect à la police (tél. 022 427 66 10 ou 117).**
- 3) Ne pas fournir de données personnelles, de mots de passe ou de renseignements sur vos finances au téléphone.**
- 4) Ne pas se laisser déstabiliser ou mettre sous pression par des récits dramatiques.**
- 5) Avertir de cette arnaque les personnes âgées de son entourage.**

ENVIRONNEMENT 2024

LEVÉE DES DÉCHETS A PERLY-SUD ET CERTOUX – LES PROCHAINES DATES



levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

samedi 21 septembre

merci de déposer vos déchets

la veille à l'endroit prévu.

Levées exceptionnelles sur appel
par tél. 022 777 17 74



levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



levées de verre

mardi 24 septembre



levées de papier et carton

mardi 10 et 24 septembre

Attention ! Le papier souillé (mouchoirs utilisés,
doit être jeté dans les ordures ménagères



levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour
férié, elle est reportée au lendemain.**

ESREC : LE CONSEIL D'ETAT LES ROUVRE LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS DES LE 1^{ER} OCTOBRE

Nous rappelons qu'aux endroits desservis par un écopoint, il n'y a pas de levée au porte à porte pour le carton, le verre, le PET.

Les habitants doivent trier et gérer l'évacuation de leurs déchets dans les installations prévues à cet effet, dans l'ordre de proximité suivant: d'abord à l'écopoint le plus proche de son domicile ; si celui-ci est plein, se rendre à la déchetterie communale ; si les bennes sont pleines et pour tout encombrant non recueilli par la déchetterie communale, se rendre à l'ESREC le plus proche.

Dès le 1^{er} octobre 2024, les ESREC (Espaces de récupération cantonaux) seront à nouveau accessibles le dimanche et les jours fériés. Le Conseil d'Etat est revenu sur sa décision de les fermer, faute de financement. Le maintien de cette ouverture devra être confirmé pour 2025.

ESREC le plus proche : Avenue de la Praille 47A, à Carouge.

Horaire de mars au 30 septembre 2024 : du mardi au vendredi : 15h00-19h00 ; le samedi : 10h00-17h00. Fermé les lundi, dimanche et jours fériés. Ouvert les dimanches et jours fériés dès le 1^{er} octobre 2024.



PILES ET BATTERIES AU LITHIUM : PAS DANS LA POUBELLE !

On a déjà eu l'opportunité de dire dans ces Pages Jaunes que les piles et autres batteries ne devaient pas être jetées à la poubelle, car elles sont susceptibles de provoquer des feux. Cela a encore été le cas récemment au centre de recyclage Serbeco, à Safigny, qui a subi un gros incendie vraisemblablement dû à un objet électronique mal jeté.

Une campagne d'affichage est en cours, dont à Perly-Certoux, afin de rappeler que tous les objets qui fonctionnent avec des piles ou des batteries au lithium, cigarettes électroniques, puff jetables, téléphones portables, écouteurs, etc, **doivent être ramenés dans les magasins qui les vendent, soit aussi les magasins de tabac.**

Merci de trier et jeter correctement vos objets électroniques.

mais que font ces écouteurs cassés dans ce sac poubelle?

leur place est ici

c'est pourtant facile de pas se tromper

Cet objet contient une batterie au lithium. Ne l'éjectez pas dans la poubelle. Ramenez-le au magasin où vous l'avez acheté.

Les communes et l'Etat de Genève

mais que fait ce puff jetable dans ce sac poubelle?

sa place est ici

c'est pourtant facile de pas se tromper

Cet objet contient une batterie au lithium. Ne l'éjectez pas dans la poubelle. Ramenez-le au magasin où vous l'avez acheté.

Les communes et l'Etat de Genève